



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 37107

Texte de la question

Mme Marylise Lebranchu attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la réforme des lycées, et plus particulièrement sur l'enseignement des sciences économiques et sociales (SES). En effet, il semblerait que cette réforme, qui doit intervenir à la rentrée 2009, prévoit la suppression de cette matière des enseignements fondamentaux de la classe de seconde, ce qui inquiète, à juste titre, les enseignants sur le devenir de leur discipline. Il leur paraît en effet inconcevable, à un moment où le besoin d'une plus grande compréhension des questions économiques et sociales s'exprime avec une rare acuité, que l'enseignement des SES ne soit proposé que de manière optionnelle dans la formation générale des lycéens. L'enseignement des sciences économiques et sociales est indispensable à la culture générale de tous les élèves, quelles que soient les filières choisies. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir prendre en considération les demandes légitimes des enseignants de sciences économiques et sociales et l'informer des projets du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Dans sa déclaration du 15 décembre 2008, le ministre de l'éducation nationale a fait part de sa décision de surseoir à la mise en oeuvre de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique, initialement prévue en classe de seconde à la rentrée 2009. Ce report répond à la volonté de laisser plus de temps pour discuter du contenu d'une réforme dont le caractère nécessaire est très largement admis. Le 15 janvier 2009, le ministre de l'éducation nationale a confié à M. Richard Descoings, directeur de l'Institut d'études politiques de Paris, le soin de poursuivre la concertation sur la réforme du lycée. Il s'agit, à l'issue de consultations avec toutes les parties prenantes du système éducatif (lycéens, enseignants, familles, société civile), de tracer les grandes lignes d'une évolution de l'organisation du lycée qui permette de répondre aux besoins des élèves et de promouvoir les conditions d'une réelle équité sociale dans l'accès aux études supérieures. Dans la lettre de mission, adressée à Richard Descoings, les grands axes autour desquels la réflexion devra s'articuler ont été précisés : renforcer l'accompagnement des élèves en difficulté tout au long de la scolarité du lycée et réduire les redoublements, particulièrement en classe de seconde ; rééquilibrer la voie technologique par rapport à la voie générale et, à l'intérieur de la voie générale, les dominantes correspondant aux actuelles séries S, ES et L ; mieux préparer les élèves à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, aussi bien en termes de méthodes de travail que d'orientation ; donner place et reconnaissance à la responsabilité et à l'engagement des lycéens dans la vie de leur établissement et dans l'organisation de leurs études. Richard Descoings doit remettre son rapport au ministre de l'éducation nationale en mai 2009, de manière à ce que la réforme puisse être mise en place dans de bonnes conditions à compter de la rentrée 2010. C'est dans ce cadre que seront traitées la question de la place des sciences économiques et sociales dans l'enseignement du lycée ainsi que celle du maintien de la filière ES.

Données clés

Auteur : [Mme Marylise Lebranchu](#)

Circonscription : Finistère (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37107

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 9 décembre 2008, page 10604

Réponse publiée le : 12 mai 2009, page 4629